

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Délibération n°

2024-04-08

Date d'affichage : 12/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

**Séance du 8 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le deux avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

**Présents** : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, GALLIER Erick, GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, GODARD Jacky, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

**Absents excusés** : DAUTY Virginie donne pouvoir à MALBEC Béatrice, DESGUEE Jérémie donne pouvoir à ALEXANDRE Yves, FREENE Anais donne pouvoir à LECUYER Josiane, HERVIEU Jacques donne pouvoir à VENGEONS Christian, MOTTIN Christelle donne pouvoir à LECAPITAINE Christelle, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky.

**Absents** : LEROUILLY Chloé ; PATIENCE Mickael,

**Présents** : 15 ou 16 selon les sujets

**Pouvoirs** : 6

**Votants** : 19 ou 21 selon les sujets

La séance a été ouverte à 20h06.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

**Budget Primitif 2024 – Budget Transport**

**Délibération 2024-04-08**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération N°2023-09-09 du 11 septembre 2023 portant mise en place de la nomenclature M57 dans sa version abrégée à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant la réunion préparatoire du 11 mars 2024 sur le budget ;

Considérant que le budget primitif 2024 est voté par nature et chapitre globalisé ;

Considérant que la fongibilité des crédits prévus dans la M57 est votée sur un taux de 7.5% pour la section fonctionnement et pour la section investissement ;

Considérant que le budget primitif présenté est en équilibre réel et sincère ;

**Décision :**

**21 POUR**

**0 CONTRE**

**0 ABSTENTION**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** le budget primitif 2024 transport :

Recettes de fonctionnement : 48 927.21 €

Dépenses de Fonctionnement : 48 927.21 €

Certifié exécutoire le  
12/04/2024,  
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,  
Le Maire, Christian VENGEONS

